

Tarifs de l'eau potable applicables au 1er janvier 2026



Depuis le 1^{er} janvier 2026, les tarifs de l'eau potable appliqués par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) ont évolué. Voici ce que vous devez savoir pour mieux comprendre votre facture d'eau.

Les principaux tarifs de l'eau potable

Le SEDIF propose trois tarifs principaux, adaptés aux différents profils de consommation :

- **Tarif général** : Appliqué par défaut à tous les abonnés.
- **Tarif grande consommation** : Réservé aux abonnés consommant **15 m³ d'eau ou plus par jour**. Ce tarif propose une part variable avec 8 tranches de consommation, pour une facturation plus progressive.
- **Tarif multi-habitat** : Destiné aux **immeubles collectifs non équipés de compteurs individualisés**. Chaque foyer bénéficie du tarif général pour les **180 premiers m³ consommés dans l'année**, avec un abonnement trimestriel de **5,88 € HT par logement**.

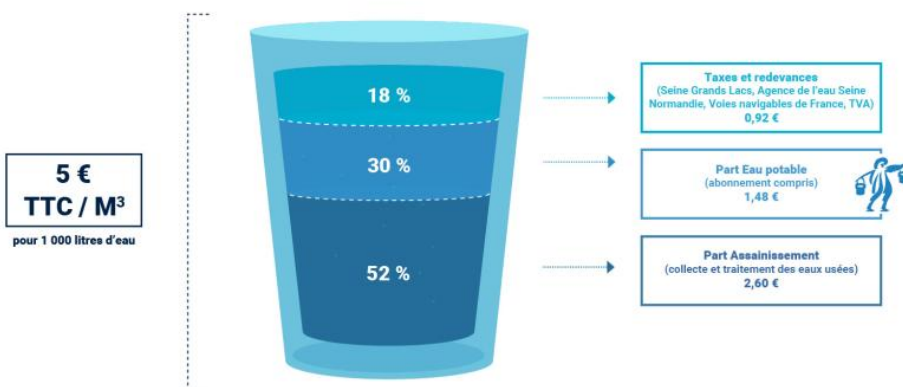
Composition de votre facture d'eau

Votre facture d'eau comprend plusieurs éléments :

- **Part eau potable (30 % de la facture)** : Gérée par le SEDIF, elle inclut un abonnement fixe et une part variable, proportionnelle à votre consommation.
- **Part assainissement (52 % de la facture)** : Variable selon les communes, elle couvre la collecte et le traitement des eaux usées.
- **Taxes et redevances (18 % de la facture)** : Perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Voies Navigables de France, et Seine Grands Lacs.

LE PRIX DE L'EAU AU 1^{ER} JANVIER 2026

SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION STANDARD DE 120 M³ PAR AN



Comment réduire votre facture ?

- **Surveillez votre consommation** : Un robinet qui fuit peut gaspiller jusqu'à 120 litres d'eau par jour.
- **Optez pour des équipements économes** : Douchettes, robinets mitigeurs et chasse d'eau double commande permettent de réduire votre consommation.
- **Vérifiez votre éligibilité** : Si vous résidez en habitat collectif, renseignez-vous sur le **tarif multi-habitat** auprès de votre syndic.

Besoin d'informations complémentaires ? Consultez le site du SEDIF : www.sedif.com

Lien associé

[Plus d'informations www.sedif.com](http://www.sedif.com)

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)

- [Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

[Partager sur](#)